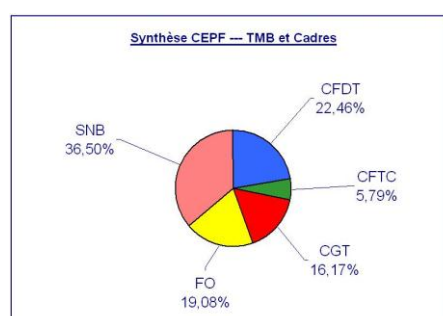
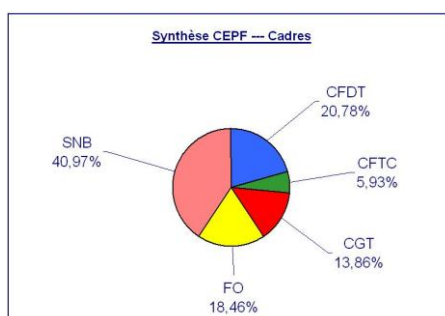
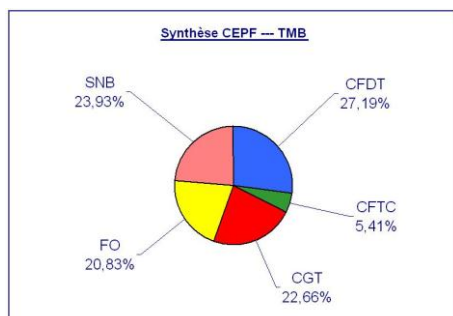


Flash d'inFOrmations➤ **Résultats des élections au Conseil d'administration**

L'ensemble des élus FO remercie toutes celles et ceux qui ont soutenu leurs candidats au Conseil d'administration de BNP Paribas. Le résultat de ces élections place FO, au sein du CEPF, au 3^{ème} rang des organisations syndicales de BNP Paribas et ainsi la positionne au 1^{er} rang des organisations revendicatives. Si pour vos élus, ce résultat est satisfaisant et encourageant, ils déplorent l'insuffisance de participation des salariés, laquelle affiche malheureusement un taux de 36,12 % pour le collège TMB et 31,26 % pour le collège cadres.

Synthèse des résultats

Nous tenons à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent les résultats détaillés par centre de vote.

➤ **Frais de garde**

La Direction a consenti à quelques avancées :

Le budget global du CCE (budget vacances du personnel, centres de vacances pour les jeunes, frais de garde, ticket restaurant...) **est en hausse de 3,08 %**.

Le remboursement des frais de garde est toujours arrêté à 5 €. Mais pour les salariés travaillant en horaires décalés (centres d'appel, Net Agence, .../...) ce remboursement est porté à 6,25 € concernant la partie des horaires en dépassement.

➤ Jours fériés travaillés

Rappel des contreparties accordées pour les jours fériés travaillés.

Les dispositions qui suivent concernent tous les salariés (jusqu'au niveau K inclus) qui, en raison de leur mission ou de leur activité sont amenés à travailler, un jour férié et/ou chômé au cours de l'année 2012 :

- Ces salariés bénéficient (sans préjudice d'éventuels majorations et repos compensateurs pour heures supplémentaires dans le cas où le temps de travail effectif de la semaine concernée excéderait 39 heures pour les salariés en horaire collectif) d'une prime forfaitaire d'un montant de 200 € pour une journée de travail complète.
- Les jours de repos non pris du fait du travail un jour férié et/ou chômé sont reportés sur un autre jour de l'année civile, au choix du salarié et sous réserve des nécessités de service.
- Les salariés à temps partiel, qui travaillent un jour férié et/ou chômé bénéficient d'une prime forfaitaire d'un montant de 200 € par journée de travail.
- Le montant de la prime forfaitaire de 200 € est ramené à 100 € pour une présence correspondant à une demi-journée.
- Les salariés qui travaillent plus de 3 fois au cours de l'année 2012 un jour férié et/ou chômé (TARGET ou non TARGET) bénéficient d'une prime complémentaire. A compter du 4^{ème} jour férié et/ou chômé travaillé, ils bénéficient donc d'une prime forfaitaire de 80 € par journée travaillée, ramenée à 40 € pour une demi-journée travaillée.

➤ Merci, Monsieur le Directeur !

A partir du 2 janvier 2012, le taux appliqué au personnel de BNP Paribas SA, dans le cadre des crédits à la consommation, passe de 1,89 % à **4,52 %**.

Dans leurs vœux 2012, consultables sur Echo'Net, Baudouin PROT et Jean-Laurent BONNAFE, ont déclaré : « Ces résultats, réalisés dans un contexte particulièrement difficile, **sont le fruit de votre engagement sans faille et de votre mobilisation.** ... » et « BNPP a engagé, de manière proactive et volontariste, **les changements rendus nécessaires** par ce nouvel environnement. ... »

Probablement devons-nous voir dans cette mesure l'un des premiers remerciements de notre nouvelle Direction Générale pour **votre engagement sans faille** et **votre mobilisation** ?

Faut-il commencer par les salariés pour mettre en pratique **ces changements rendus nécessaires** ?
Salariés de BNP Paribas, devez-vous être les premiers à contribuer à l'amélioration de la rentabilité ?

FO est la seule organisation syndicale à être intervenue, le 4 janvier en séance plénière, auprès de la Direction Générale sur cette mesure lourde de conséquences pour les salariés. En réponse, pour expliquer la mise en application de ces conditions, la Direction se cache derrière les directives imposées par l'URSSAF.

Même si les salariés ont reçu une information préalable avec leur bulletin de salaire d'avril 2011, FO souligne que **l'application d'un tel taux est scandaleuse** pour le personnel de l'entreprise ne serait ce qu'en comparaison au TCI (Taux de Cession Interne) de ce début d'année ou au meilleur taux clientèle pris en référence.

Dernière minute :

Les représentants des 4 autres organisations syndicales semblent rejoindre notre organisation en intervenant sur ce sujet auprès de la Direction Générale.

➤ Le Quiz "Retraite" 6/6

Question 1 :

A quel âge s'élève l'espérance de vie des femmes en France ?

- a) Plus de 79 ans
- b) Plus de 84 ans
- c) Plus de 88 ans

Question 2 :

En 1960, 4 actifs cotisaient pour 1 retraité. Aujourd'hui ; il y a ... ?

- a) 0,8 actif pour un retraité
- b) 1,8 actif pour un retraité
- c) 3 actifs pour un retraité

Question 3 :

A quel âge votre employeur peut prendre l'initiative de vous mettre à la retraite ?

- a) 60 ans
- b) 65 ans
- c) 70 ans

Question 4 :

Qu'est ce que le taux de remplacement ?

- a) Le montant de la pension par rapport au dernier salaire
- b) Le nombre de nouveaux actifs par rapport au nombre de nouveaux retraités
- c) Le nombre de retraités qui décèdent moins le nombre de nouveaux retraités

Question 5 :

Quel est le taux d'activité des seniors (55-64 ans) en France ?

- a) 38%
- b) 53%
- c) 65%

Question 6 :

Quel est le montant moyen des pensions (hors pension de réversion) ?

- a) 879 €
- b) 1 122 €
- c) 1 326 €

[Je veux vérifier mes réponses](#)

L'équipe FO des Pôles et fonctions vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour 2012.
Nous souhaitons tout particulièrement aux salariés de CIB un PSE digne de ce nom. En effet, selon le rapport remis aux élus, l'expert ETHIX souligne que **l'alignement des conditions proposées par la Direction a minima sur les conditions prévues par la loi, tranche avec la profession d'excellence affichée par la Banque.**
Nous souhaitons également aux salariés concernés par les réorganisations, des réorganisations au cordeau dans le plus grand souci du bien-être des salariés et dans le respect des prérogatives des instances représentatives du personnel.

Votre Représentant Syndical FO : Roger MOCKA : 0142981259
Vos Délégués Syndicaux FO

Rachel DELBOUYS : 0140144102 - Isabelle GENDRE : 0142718062 - Bruno PERSELLO : 0140146387 - Alain ROB : 0142985730